



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-586

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2021

Sommaire

SNCF Réseau /

75-2021-10-07-00016 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un volume sis 5B rue Regnault à PARIS (13ème), parcelle cadastrée CD 94 (2 pages)	Page 3
75-2021-10-07-00017 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis 5B rue Regnault et 9 rue Regnault à PARIS (13ème), parcelles cadastrées CD 92 et CD 94 (3 pages)	Page 6

SNCF Réseau

75-2021-10-07-00016

Décision de déclassement du domaine public
ferroviaire d'un volume sis 5B rue Regnault à
PARIS (13ème), parcelle cadastrée CD 94

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : 2031-67

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1 / L.2141-2,

Vu la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et à sa filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports, notamment son article 3,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau,

Vu la délibération du 25 juin 2020 portant nomination du directeur général délégué chargé des projets, de la maintenance et de l'exploitation,

Vu la décision du directeur général délégué chargé des projets, de la maintenance et de l'exploitation de SNCF Réseau en date du 25 juin 2020 portant délégation de pouvoir au directeur général adjoint Ile-de-France,

Vu la décision du directeur général adjoint Ile-de-France en date du 25 juin 2020 portant continuité des délégations au sein de la direction de la modernisation et du développement Ile-de-France,

Vu la décision du directeur général adjoint Ile-de-France en date du 1er janvier 2019 portant délégation de pouvoir au directeur de la modernisation et du développement Ile-de-France,

Vu l'avis du Conseil Régional d'Ile- de France en date du **1 mars 2021**

Vu l'avis du Conseil du STIF en date du **19 février 2021**

Vu l'autorisation de l'Etat en date du **10 juin 2021**

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Volumes :

Le volume n°1 dépendant d'un état descriptif de division en volume établi par le cabinet de géomètres-Experts GTA, ayant pour assiette la parcelle cadastrale définie dans le tableau ci-dessous et figurant sur le plan n° P190161 en bleu joint à la présente décision, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales terrain d'assiette		Nature du bien	Surface
		Section	Numéro		
75013	5B RUE REGNAULT 75013 PARIS 13	CD	94	Volume	69
TOTAL					69m ²

Volume de forme rectangulaire d'une superficie de 69m² environ, en-dessous de la cote altimétrique 32.64m et sans limitation de profondeur.

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département d'Ile de France et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département d'Ile-de-France.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à SAINT DENIS,
Le 7 octobre 2021

Séverine LEPERE
Directrice de la Modernisation et
du Développement
Direction générale Réseau Ile-de-
France

SNCF Réseau

75-2021-10-07-00017

Décision de déclassement du domaine public
ferroviaire de terrains sis 5B rue Regnault et 9 rue
Regnault à PARIS (13ème), parcelles cadastrées
CD 92 et CD 94

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : 2031-64

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1 / L.2141-2,

Vu la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et à sa filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports, notamment son article 3,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau,

Vu la délibération du 25 juin 2020 portant nomination du directeur général délégué chargé des projets, de la maintenance et de l'exploitation,

Vu la décision du directeur général délégué chargé des projets, de la maintenance et de l'exploitation de SNCF Réseau en date du 25 juin 2020 portant délégation de pouvoir au directeur général adjoint Ile-de-France,

Vu la décision du directeur général adjoint Ile-de-France en date du 25 juin 2020 portant continuité des délégations au sein de la direction de la modernisation et du développement Ile-de-France,

Vu la décision du directeur général adjoint Ile-de-France en date du 1er janvier 2019 portant délégation de pouvoir au directeur de la modernisation et du développement Ile-de-France,

Vu l'avis tacite réputé favorable du Conseil Régional d'Ile- de France,

Vu l'avis tacite réputé favorable du Conseil du STIF,

Vu l'autorisation de l'Etat en date du **05 Juillet 2021**,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Volumes :

Les volumes définis dans le plan de déclassement établi par le cabinet de géomètres-Experts GTA, ayant pour assiette les parcelles cadastrales définies dans le tableau ci-dessous et figurant sur le plan n° P210056 indice A du 09/02/201 en orange, jaune, vert et bleu joint à la présente décision, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales terrain d'assiette		Nature du bien	Surface à 82.25NVP
		Section	Numéro		
75013	5B RUE REGNAULT 75013 PARIS 13	CD	94	Volume	69
75013	9 RUE REGNAULT 75013 PARIS 13	CD	92	Volume	1327
TOTAL					1396m ²

- Volume non bâti compris entre la cote altimétrique 49,0NVP et sans limitation de hauteur d'une superficie de 286m² à la cote altimétrique 82,25NVP ayant pour assiette la parcelle cadastrée CD numéro 92 et 94. Il est représenté sous teinte orange, aux plans annexés n°P210056.
- Volume non bâti compris entre la cote altimétrique 49NVP et sans limitation de hauteur d'une superficie de 442m² à la cote altimétrique 82,25NVP ayant pour assiette la parcelle cadastrée CD numéro 92. Il est représenté sous teinte jaune aux plans annexés n°P210056.
- Volume non bâti compris entre la cote altimétrique 30NVP et sans limitation de hauteur d'une superficie de 331m² à la cote altimétrique 82,25NVP ayant pour assiette les parcelles cadastrées CD numéro 92 et 94. Il est représenté sous teinte verte aux plans annexés n°P210056.
- Volume non bâti compris entre la cote altimétrique 30NVP et sans limitation de hauteur d'une superficie de 337m² à la cote altimétrique 82,25NVP ayant pour assiette la parcelle cadastrée CD numéro 92. Il est représenté sous teinte bleue aux plans annexés n° P210056.

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département d'Ile de France et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département d'Ile-de-France.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

**Fait à Saint Denis,
Le 7 octobre 2021**

Séverine LEPERE
Directrice de la Modernisation et
du Développement
Direction générale Réseau Ile-de-
France